

# La Légion d'honneur fait partie du patrimoine national. Institution contemporaine, populaire, vivante, elle incarne des valeurs fortes liées à l'histoire de France.



La Légion d'honneur est la plus haute distinction nationale. Depuis deux siècles, elle récompense les mérites éminents des citoyens et les désigne comme modèle de civisme français.

## Les fondements

Ses trois principes fondateurs sont la marque de la vitalité de la Légion d'honneur :

### 1. La récompense du mérite individuel

L'ordre de la Légion d'honneur réunit tous ceux qui peuvent se prévaloir d'actions de grande valeur forgées par leurs mérites propres. Ce principe est un symbole fort de l'esprit issu de la Révolution française et substitue la reconnaissance du mérite personnel au privilège de la naissance. L'ordre de la Légion d'honneur crée ainsi une vaste communauté d'hommes et de femmes traités sur un même pied d'égalité, en dehors de toute considération sociale ou professionnelle.

### 2. L'universalité de la reconnaissance

Dans un vaste brassage républicain, la Légion d'honneur traduit le kaléidoscope des mérites de la société française sous toutes ses formes. Qu'il soit militaire bien sûr mais aussi sportif, Prix Nobel, industriel, chanteur ou bénévole associatif, chaque citoyen ayant démontré des mérites éminents, quel que soit le domaine d'expression de ce mérite, peut être distingué dans la Légion d'honneur.

Ce principe d'égalité est parfois à l'origine d'une certaine incompréhension, de la part du grand public. Il fait pourtant la grandeur de l'ordre. Il a révolutionné le système des décorations de nombreux pays qui se sont inspirés du modèle d'organisation de la Légion d'honneur, de ses critères d'attribution, de sa philosophie, de son insigne.

### 3. La contribution au bien public

Les légionnaires œuvrent au bénéfice de la société et non dans leur intérêt exclusif. Les décorés, dans toute la diversité de leurs activités, contribuent au développement de la France, à son rayonnement, à sa défense.

## L'histoire de la Légion d'honneur



La Légion d'honneur naît le 19 mai 1802 par la volonté du Premier consul, Napoléon Bonaparte, dans un contexte hostile. Après de longues discussions au Conseil d'Etat, elle est adoptée par 56 voix contre 38 au Tribunat et 166 voix contre 110 au Corps législatif.

La nouvelle institution s'inscrit dans le vaste programme de réorganisation de l'Etat, au même titre que le code civil, le Conseil d'Etat, la Cour des comptes, le corps préfectoral ou les grandes écoles.

Bonaparte est conscient de la nécessité de rétablir un système complet de récompenses, inspiré des anciens ordres honorifiques balayés par la Révolution, mais respectueux de l'égalité entre les citoyens.

Visionnaire, Bonaparte poursuit trois objectifs :

- Réconcilier les Français épuisés par dix ans d'instabilité politique et de conflits militaires.
- Fédérer autour d'un idéal commun : l'honneur individuel et l'honneur national
- Unir le courage des militaires aux talents des civils, comme le symbole fort d'un Etat puissant et unifié.

Ce qu'annonce la création de la Légion d'honneur est majeur : pas de privilèges, ni d'exemptions, ni de rétributions, mais la reconnaissance du seul mérite individuel acquis et non transmis.

Première remise des insignes de la Légion d'honneur par Napoléon dans l'église des Invalides, le 15 juillet 1804  
© MLH

Dès les premières promotions, Napoléon décore, selon ses propres mots, à la fois « ses soldats et ses savants ». Les maréchaux d'empire (Berthier, Soult, Ney, Murat, Lannes...) et les vétérans des campagnes révolutionnaires côtoient ainsi des personnalités civiles : hauts fonctionnaires, magistrats (Brillat-Savarin), médecins (Corvisart), industriels (Oberkampf, Delessert), scientifiques (Cuvier, Monge, Montgolfier), mais aussi artistes (David, Gros, Gérard, Houdon), architectes (Fontaine et Peyre), musiciens ou écrivains.

Jusqu'au Second Empire, les militaires représentent environ 75% des effectifs même si l'ordre s'ouvre peu à peu à d'autres univers, notamment, sous la Monarchie de Juillet, à l'artisanat, la petite industrie et au négoce de quartier.

Sous Napoléon III, la Légion d'honneur reflète encore plus fidèlement la société française et toutes les activités du pays y sont désormais représentées traduisant en particulier l'essor de l'industrie et le développement des œuvres sociales.

Au tournant du XXème siècle, les Français légionnaires sont un peu moins de 45.000. Tout change lors de la Première Guerre mondiale. Par les sacrifices et les actes de courage innombrables qu'elle génère, la guerre de 1914-1918 impose une modification des critères d'attribution de la Légion d'honneur et une augmentation des effectifs.

Cette augmentation des effectifs se renforcera à chaque nouveau conflit, Seconde Guerre mondiale, Indochine et Algérie. En 1962, l'ordre comprend 320.000 membres.

C'est pour mettre fin à cette inflation qui porte atteinte au prestige de la Légion d'honneur que le général de Gaulle entame en 1962 une grande réforme du système des décorations nationales. Pour la Légion d'honneur, il édicte un code, synthèse des législations précédentes, et fixe un nombre maximum de décorés vivants (125.000 personnes).

La Légion d'honneur poursuit son adaptation aux évolutions de la société. En 2007 sont prises différentes mesures : application d'une stricte parité hommes-femmes dans les promotions civiles, création d'une promotion du bénévolat associatif et lancement de la procédure d'initiative citoyenne, qui autorise un particulier à solliciter l'admission dans l'ordre d'un de ses concitoyens méritants.

## Insigne



L'insigne de la Légion d'honneur est une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre de l'étoile, émaillée de blanc, est entouré de branches de chêne et de laurier et présente à l'avant l'effigie de la République avec cet exergue : « République française ». Au revers, deux drapeaux tricolores avec en exergue la devise de l'ordre, « Honneur et Patrie » et sa date de création, « 29 floréal an X » (19 mai 1802).

